



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 mars 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS

Charles Montamat,  
Michel Viens,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève arrivé à 19h40  
Renaud Ouellet,

Est absent : M. Yves Lapointe

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par MME Nancy St-Pierre, mairesse, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-03-2018**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**02-03-2018**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 6 février 2018 soit adopté tel que déposé.

**03-03-2018**

**DÉPÔT DU DOSSIER DE TAXES À EXPÉDIER EN VENTE À LA MRC POUR NON-PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier par le secrétaire-trésorier de la MRC en vertu des articles 1022 à 1060 et le conseil municipal a adopté cette procédure aux deux ans pour le total des taxes dues ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs avis ont été expédiés dont un envoi recommandée à chacun des contribuables concernés et qu'aucune entente de paiement n'a été conclue par ceux-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'envoi à la MRC de Kamouraska de la liste des personnes endettées qui suit et ce, sans aucun



N° de résolution  
ou annulation

**Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

autre avis. Ce dossier inclut les ventes pour taxes de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup. Au 06 mars 2018 :

Numéro de matricule	Année	Commission scolaire Kam-RDL	Municipalité Montant en date du 06 mars 2018
6975 51 0000	2016-	782,68 \$	3 947,98 \$
7673 66 4149	2015- 2016- 2017	7,86 \$	30,89 \$
<b>Total :</b>		<b>790,54 \$</b>	<b>3 978,87 \$</b>

**04-03-2018**

**FORMATION DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire former un comité en ressources humaines avec trois membres du conseil dont madame Nancy St-Pierre, maïresse et messieurs Charles Montamat et Renaud Ouellet, conseillers et la direction générale, ce comité sera formé dans le but de créer une politique en collaboration avec la direction générale et de venir en aide dans tous les dossiers requérant une rencontre en ressources humaines soit l'évaluation et l'embauche.

**05-03-2018**

**AVIS DE MOTION / ADOPTION D'UN RÈGLEMENT  
VISANT À FAIRE UN EMPRUNT POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE CASERNE**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Charles Montamat, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à faire un emprunt pour la construction d'une caserne.

M. Montamat présente le projet de règlement tel que le stipule l'article 445 du code municipal.

**06-03-2018**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR  
LE SITE SEAO POUR LE DOSSIER DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu pour l'examen des plans et devis définitifs à l'appel d'offres pour la construction de la caserne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

autorise la directrice générale à publier l'appel d'offres dans le système d'appel d'offres public SEAO.

**07-03-2018**

**MOTION DE FÉLICITATION AU COMITÉ DU FESTIVAL  
« BOULE DE NEIGE » POUR LA FIN DE SEMAINE**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska tient à souligner l'importance de l'organisation de la fin de semaine dans le cadre du Festival BOULE DE NEIGE et félicite toute l'équipe de l'excellent travail accompli et de la réussite de l'événement.

**08-03-2018**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT  
ADAPTÉ POUR 2018**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer la contribution municipale au transport adapté Trans-Apte au montant de 1 497,92\$ pour l'année 2018.

**09-03-2018**

**CONGRÈS ADMQ (13, 14 ET 15 JUIN 2018)**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de défrayer les coûts pour l'inscription de Mme Nathalie Blais, directrice générale, au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 13 au 15 juin 2018 au Centre des Congrès de Québec (au montant de 524 \$ plus taxes). L'inscription ne comprend pas l'hébergement, le transport et les repas suivants : dîner du mercredi ainsi que les déjeuners du jeudi et vendredi, le conseil s'engage à les rembourser sur présentation des factures.

**10-03-2018**

**AUTORISATION D'UN BUDGET POUR UNE MISSION  
DE 48 HEURES À OTTAWA AVEC L'ÉQUIPE DE  
BERNARD GÉNÉREUX, DÉPUTÉ FÉDÉRAL, LES 24 ET  
25 MAI 2018 POUR LA MAIRESSE**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un budget d'environ 200 \$ pour Mme Nancy St-Pierre, mairesse, afin de participer à une mission de 48 heures à Ottawa avec l'équipe de Bernard généreux, député fédéral, les 24 et 25 mai 2018.

**11-03-2018**

**FORMATION EN EAUX USÉES POUR M. GÉRALD ST-PIERRE, INSPECTEUR MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'avoir un employé qualifié pour opérer le réseau d'eaux usées dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CEGEP de Shawinigan est mandaté par EMPLOI QUÉBEC pour donner le programme



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées  
(formation ROMAEU) ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de M. Gérald St-Pierre inspecteur municipal, à la formation donnée par le CEGEP de Shawinigan. M. St-Pierre devra suivre 21 heures théoriques par internet (3 heures par semaine pendant 7 semaines) à compter du 12 mars et une formation pratique qui aura lieu à Shawinigan vers la fin avril 2018. Les coûts de la formation sont de 1 913 \$ plus les frais de déplacements.

12-03-2018

**PUBLICITÉ POUR LE BOTTIN DE L'AGRICULTURE**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement pour le bottin de l'agriculture 2018 avec la parution d'une publicité pour 55 \$ plus les taxes.

13-03-2018

**ADHÉSION 2018 POUR ACTION CHÔMAGE  
KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le renouvellement de la participation à Action chômage Kamouraska au coût de 50 \$ plus les taxes.

14-03-2018

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DÉMARCHE DE  
RECONNAISSANCE DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE  
COMME PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

**ATTENDU QU'** une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire Vivante;

**ATTENDU QUE** la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;

**ATTENDU QU'** au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;

**ATTENDU QUE** la désignation n'entraîne aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Charles Montamat est résolu à l'unanimité des membres présents :



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'appuyer la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

15-03-2018

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE  
PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT** QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT** QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de février 2018 ;

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas et ménage : 603,87\$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 30,00 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 3, 4 et 5 : 17 887,81 \$

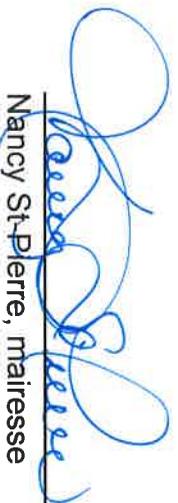
Liste des comptes à payer au 28 février 2018 : 26 591,53 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

16-03-2018

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h40.

  
\_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Nathalie Blais, directrice générale